

## **EMIRATS ARABES UNIS : LES VOYAGES D'AFFAIRES**

Les services des passeports et visas	Informations concernant les visas et formalités d'entrée sur le site web de l'office de tourisme de Dubaï
Les précautions sanitaires	Il est recommandé que toute personne âgée de 16 ans et plus soit entièrement vaccinée contre la COVID-19 avant le voyage et présente, si nécessaire, une preuve de vaccination contre la COVID-19 à la frontière. Les informations à jour sur toutes les exigences sanitaires d'entrée ainsi que sur les vaccins de routine et recommandés pour les Emirats Arabes Unis sont fournies sur les pages dédiées des sites web TravelHealthPro et CDC. Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est requis pour les voyageurs âgés de 9 mois ou plus en provenance de pays à haut risque. Les vaccins suivants sont recommandés : tétanos, diphtérie, rage, fièvre typhoïde, varicelle, rougeole, hépatite A et B, grippe et poliomyélite. Le paludisme est presque inexistant, à l'exception de quelques oasis d'eau stagnante, et il n'est pas courant de prendre des mesures prophylactiques contre le paludisme chez les expatriés. La présentation d'un certificat médical démontrant que l'on n'est pas séropositif est requise pour l'obtention d'un visa de séjour.
Conseils de santé aux voyageurs	Vous pouvez consulter les derniers conseils du gouvernement français sur les conditions sanitaires requises pour se rendre à l'étranger, y compris les vaccins de routine et les vaccins recommandés pour les voyages à l'étranger, sur le site du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.
Pour plus d'information sur les conditions de sécurité	Avis aux voyageurs pour les EAU publié par le gouvernement britannique Avis aux voyageurs pour les EAU publié par le gouvernement américain Avis aux voyageurs pour les EAU publié par le gouvernement français
Les numéros d'urgence	Police : 999 Pompiers : 997 Ambulance : 998
Télécommunication	Suffixe internet : .ae Pour téléphoner des Emirats Arabes Unis, composez le : 00 Pour téléphoner les Emirats Arabes Unis, composez le : +971
Payer	Il est difficile d'échanger des travelers chèques en dehors des grandes agglomérations. Il est possible de retirer des espèces directement dans les nombreux DAB, mais en fonction du taux d'échange, il peut être plus avantageux d'avoir recours à un bureau de change. . Il est possible de payer la plupart du temps par carte bancaire. Il arrive cependant que le commerçant prenne une commission sur la transaction qui peut être de 2% du montant de l'achat.
Trouver un hôtel	Site sur les hôtels aux Emirats Liste des hôtels aux Emirats arabes unis
Visiter	Visiter Abou Dabi